

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2009 N°3/
22 janvier 2009

1. Décision du 20 janvier 2009 portant délégation de signature à M Le Dall

P2

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

**DECISION DU 20 JAN. 2009
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le code de justice administrative,

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la loi n° 91-1385 du 31 décembre 1991 modifiée portant dispositions diverses en matière de transports,

Vu la loi n° 2001-43 du 16 janvier 2001 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine des transports,

Vu le décret du 6 février 1932 modifié portant règlement général de police des voies de navigation intérieure et notamment son article 62,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 91-797 du 20 août 1991 modifié relatif aux recettes de Voies navigables de France,

Vu le décret n°2008-1321 du 16 décembre 2008 relatif à l'établissement public Voies navigables de France, au transport fluvial et au domaine public fluvial et notamment son article 37,

Vu la décision du 6 janvier 2009 portant délégation de signature de M. Thierry Duclaux, directeur général de Voies navigables de France, à Mme Marie-Anne Bacot, directrice interrégionale, chef du service de la navigation de la Seine,

DÉCIDE

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Anne Bacot, directrice interrégionale de Voies navigables de France, chef du service de la navigation de la Seine, et de M. Gaston Thomas Bourgneuf, directeur délégué du service de navigation de la Seine, délégation est donnée à M. Jean Le Dall, adjoint au directeur délégué à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et de la gestion courante de l'établissement, les actes visés à l'article 1 de la décision du 6 janvier 2009 susvisée.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le **20 JAN. 2009**

Le directeur général

Thierry Duclaux